

PREMIÈRE PARTIE – APPEL D'OFFRES ET PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS

APPEL D'OFFRES SUR SEAO

LA MUNICIPALITÉ désire obtenir les services d'un entrepreneur pour des travaux de construction :

- Réaménagement de l'Hôtel de ville de la municipalité de Ste-Croix
- Démolitions des cloisons, nouvelles cloisons, revêtement plancher, ameublement, salle de toilette, cuisine, électricité, chauffage climatisation.

Les documents d'appel d'offres contiennent :

- Avis d'appel d'offres
- Liste des documents
- *Fiche de renseignements sur le représentant de l'entrepreneur*
- Documents d'appel d'offres
- Formulaire *Déclaration du soumissionnaire (Gestion contractuelle)* (annexe 1)
- Formulaire *Soumission et bordereau de prix pour travaux de construction* (annexe 2)
- Formulaire *Absence d'établissement au Québec* (annexe 3)
- Formulaire *Cautionnement de soumission* (annexe 4)
- Formulaire *Cautionnement d'exécution* (annexe 5)
- Formulaire *Cautionnement des obligations de l'entrepreneur pour gages, matériaux et services* (annexe 6)
- Formulaire *Lettre de garantie irrévocable* (annexe 7)
- Formulaire *Liste des sous-contractants pour l'attestation de Revenu Québec et le RENA* (annexe 8)
- Formulaire *Procédure pour le traitement des plaintes dans le cadre de l'adjudication d'un contrat* (Annexe 9)
- Devis Architecture
- Plans 24X36 : *Architecture et Ingénierie Mécanique et électricité*

Les travaux doivent s'exécuter avant **le 28 février 2025**.

Les soumissions dans des enveloppes cachetées et portant le titre « Réaménagement de l'Hôtel de ville » No Projet P-13-23-0834 seront reçues à l'Hôtel de Ville de Sainte-Croix: 6310 rue Principale, Sainte-Croix, QC G0S 2H0 jusqu'à 11 h, heure en vigueur localement, **le jeudi 11 juillet 2024 à 11h, pour être ouvertes publiquement au même endroit le même jour et à la même heure.**

Toute soumission devra être accompagnée d'une garantie de soumission représentant 10% du montant total de la soumission, excluant toutes les taxes applicables, sous forme de caution ou de chèque visé représentant 10%, émis à l'ordre DU MAITRE DE L'OUVRAGE valide pour une **période de 120 jours**. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour une garantie d'exécution de 50% et une garantie des obligations pour gages, matériaux et services de 50%. Le contrat est conditionnel à la réception du règlement d'emprunt de la municipalité.

Seuls seront considérés aux fins d'octroi du contrat les entrepreneurs détenant, le cas échéant, la licence requise en vertu de la Loi sur le bâtiment (L.R.Q., c. B-1.1). Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission. Un entrepreneur détenant une licence restreinte émise par la Régie du bâtiment du Québec n'est pas admis à présenter une soumission; cette inadmissibilité est applicable également aux sous-traitants du soumissionnaire.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec M. Stéphane Milot, directeur des travaux publics Municipalité de Ste-Croix au numéro de téléphone suivant 418-926-3494.

Le client se réserve le droit de n'accepter aucune des soumissions reçues.

Donné à Sainte-Croix, le 12 juin 2024.

M Francis Matte,
Directeur général Municipalité de Sainte-Croix